

## **Rapport d'activité 2020**

### **Activités de l'Association**

---

Le comité s'est réuni à trois reprises, dont une fois par visioconférence. L'Assemblée générale s'est déroulée le 11 juin 2020 à Thalheim avec la visite du centre collecteur du président sortant Rolf Häusler.

Rolf Häusler a remis sa fonction à Olivier Sonderegger après 24 ans de présidence. Merci Rolf pour cet engagement et cette longévité extraordinaire. Rolf reste membre du comité et conserve la représentation des centres collecteurs au sein des commissions de swiss granum.

Au total, les délégués de l'ACCCS ont pris part à une quinzaine de séances, essentiellement au sein de swiss granum et du comité de la FSPC, pour représenter les intérêts des centres collecteurs (conditions de prise en charge, prix indicatifs, etc.).

### **Le rôle systémique des centres collecteurs**

---

Difficile de relater les événements de l'année 2020 sans évoquer la crise sanitaire liée au COVID-19 qui nous aura tous touchés, de loin ou de près. Ce que nous pouvons retenir pour notre activité, c'est le rôle systémique du secteur agroalimentaire en cas de situation de crise. Certes, nous ne pouvons pas nous réjouir des effets économiques et sociaux dévastateurs d'une telle pandémie, mais elle aura permis de mettre en lumière l'importance vitale d'un approvisionnement indigène solide, notamment pour les produits de base.

Notre secteur n'est donc pas le plus vulnérable, même si des mesures de protection ont dû être mises en place pour maintenir nos équipes opérationnelles pendant les récoltes. En effet, le plus gros défi consistait à éviter à tout prix que nos collaborateurs clefs soient malades ou concernés par une mesure de quarantaine.

### **Conditions de prise en charge du tournesol**

---

De nombreux centres collecteurs se sont vus subitement pénalisés par des charges trop élevées lors des livraisons de tournesols de la récolte 2019. Cette nouvelle situation a mis en effervescence les acteurs de la filière des oléagineux. Tournesols moins propres ou méthodes de détermination de la charge plus sévères ? Après de nombreuses vérifications d'échantillons témoins et l'analyse des processus de détermination avec le concours du GOF, il faut constater qu'il y a un peu des deux !

Nous relevons que les tournesols, parfois plus tardifs ou cultivés en zones périphériques sont plus difficiles à battre et que les centres collecteurs peinent à les nettoyer sans perdre trop de marchandise saine. En outre, une application plus stricte de la méthode de référence met en évidence une charge plus importante. Un échange constructif avec le principal transformateur a permis de prendre de mesures immédiates et d'appliquer une tolérance un peu plus large, mais sans résoudre le problème de fond.

De son côté, le comité de l'ACCCS a déposé une demande de révision des conditions de détermination de la charge du tournesol auprès de swiss granum. Les partenaires étant entrés en matière pour une révision, une proposition a été déposée à fin 2020 par l'ACCCS. Les débats se poursuivront en 2021, afin que les conditions de prise en charge soient adaptées si possible dès la récolte 2021. L'objectif est, d'une part, de trouver le

bon équilibre permettant aux centres collecteurs de livrer de la marchandise conditionnée selon les bonnes pratiques sans pénalités systématiques et, d'autre part, que les transformateurs reçoivent de la marchandise saine et loyale.

Outre les conditions de prise en charge, un travail doit également être réalisé au niveau de la production au travers du choix variétal et des zones de cultures adaptées, de même que par le biais d'un travail méticuleux des batteurs.

## **Initiatives populaires**

---

2021 sera une année décisive pour la politique agricole et notamment en ce qui concerne l'acceptation par la population de l'utilisation de produits phytosanitaires.

Les deux initiatives extrêmes contre les « phytos » seront soumises au peuple suisse le 13 juin prochain. Si l'agriculture s'engage pour une réduction significative des effets négatifs des produits phytosanitaires sur l'environnement, l'acceptation des initiatives auraient des conséquences sur l'ensemble de la filière agroalimentaire suisse. Pour les centres collecteurs, le renoncement aux produits de protection des plantes est synonyme de volumes sensiblement plus faibles, de marchandises moins propres et de risques accrus de lots contaminés, probablement d'une diversité encore plus importante d'espèces et de cultures associées.

Dans un tel scénario, nous pourrions bien être confrontés à des surcapacités, des tailles de cellules et des machines pas adaptées. Les perspectives économiques ne sont donc pas encourageantes. C'est la raison pour laquelle, l'ACCCS a décidé de contribuer financièrement à la campagne du double non conduite par l'Union Suisse des Paysans pour un montant de 10'000 CHF.

Hormis l'aspect financier, les centres collecteurs peuvent jouer un rôle important dans la campagne en apportant un soutien dans les démarches cantonales ou locales.

## **Soutien à l'exportation et cotisations**

---

La FSPC a mis en place une alternative à la Loi chocolatière dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette mesure privée remplace donc le soutien direct de l'Etat aux entreprises exportatrices de produits transformés à base de farines issues de blé indigène. Le mécanisme, sans entrer dans le détail, prévoit la compensation de la différence prix de la matière première.

La nouvelle mesure permet de maintenir les volumes exportés, donc transformés et cultivés en Suisse (équivalant à env. 49'000 t de céréales, soit 10% de la production annuelle). Les fonds nécessaires au financement de cette mesure sont prélevés par les centres collecteurs au travers d'une cotisation spécifique. Les producteurs ont vu pour leur part l'introduction d'une nouvelle contribution à la surface qui leur permet de « récupérer » ces contributions (Fr. 129.-/ha de céréales fourragères et panifiables en 2020).

Cette prestation de prélèvements supplémentaires qui incombe aux centres collecteurs a occasionné une augmentation de la rétribution au profit de notre association. Cette indemnisation complémentaire a permis cette année de financer notre participation à la campagne contre les initiatives populaires évoquées plus haut. Le comité étudiera en 2021 l'affectation de ces nouveaux moyens sur le plus long terme.

Olivier Sonderegger  
Président ACCCS